



Assignation par ma cousine Huissière de justice

Par **Laurent DROUET**, le 14/11/2018 à 14:40

Bonjour,

J'ai reçu une assignation d'un huissier de justice.

Il se trouve que cette huissière est ma cousine (nos grands-parents respectifs étaient cousins germains).

Il me semble qu'elle n'aurait pas dû s'occuper de ce dossier me concernant, vu notre lien de parenté.

Quand est-il exactement sur le plan juridique?

Que dit la loi sur ce point?

Ai-je un recours possible?

Merci par avance pour vos réponses.

Bien cordialement,

Laurent.

Par **youris**, le 14/11/2018 à 15:12

bonjour,

votre cousine, assez lointaine quand même, puisque vos grands parents étaient déjà cousins germains, est officier public et ministériel et je ne connais aucune disposition qui interdirait à cet huissier de justice de vous délivrer une assignation ou qui la rendrait nulle.

salutations